



## AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC  
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER-  
TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 13 avril 2026, les membres du conseil ont adopté le règlement suivant.

Le(s) règlement(s) seraient adoptés à une prochaine séance prévue le 2 mars 2026 à 20h:

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUIVANT :

RÈGLEMENT 253-22-2 RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE  
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture du secrétariat.

Donné à Brébeuf, ce 15 avril 2026

---

Pascal Caron, Greffier Trésorier adjoint